

Conclure un cas pratique: position du juge

Par **kiwi_bool**, le **25/03/2012** à **16:17**

Bonjour ,

J'aimerais savoir comment doit on conclure un cas pratique lorsque la décision appartient au juge? je m'explique je prends pour exemple la prestation compensatoire le principe c'est qu'elle soit accordée au conjoint le moins fortuné sans tenir compte de la répartition des tords , cependant il existe une exception en effet le juge peut , en cas de fautes graves ,s'en tenir a l'équité et refuser d'octroyer la prestation compensatoire .

finalement...la décision n'appartient qu'au juge et non au principe général ?

pouvez vous m'aider s'il vous plait ?

Merci d'avance
Bon dimanche